

SOCIETE MAURITANIENNE DE COMMERCIALISATION DE POISSONS
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Procès-verbal N° 022/CPMP-SMCP/2025

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi 10 novembre à 16h, la Commission de Passation des Marchés Publics de la SMCP, s'est réunie dans les locaux de la Société à Nouadhibou, sous la présidence de Monsieur **Mohameden Aghrabatt Baba**, Président de la Commission, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après.

Etaient présents les membres de la CPMP suivants:

- Mohamed Abdellahi Khairy ;
- Mohamed Saad Bouh Saleh ;

Etaient absents les membres de la CPMP suivants:

- Mohamed Elmamy Cheikh Melainine ;
- El Moustapha Aly Thiam

Ordre du jour :

SOCIETE MAURITANIENNE DE COMMERCIALISATION DE POISSONS. SMCP

Suite à donner à l'appel d'offres ouvert national N° 04/CPMP/SMCP/2025 relatif à la fourniture de Quatre véhicules fourgonnettes diesel de cinq places, en un seul lot au profit de la SMCP, suite à un dépassement important du budget.

Deux soumissionnaires ont remis des offres à la date limite de dépôt, dont les offres financières sont comme suit à l'ouverture :

N°	SOUMISSIONNAIRES	OFFRE VERIFIEE TTC EN MRU
1	Société AL KHAIRATT - SARL	6 814 494 MRU TTC
2	DEK MOTORS	5 560 000 MRU TTC

Décision :

Après évaluation séance tenante des offres, il ressort que les deux offres reçues sont inacceptables, à cause du dépassement important du budget. Le montant alloué à ce marché dans le budget et mentionné au PPM 2025 est de 4.000.000 MRU

En conséquence la Commission, conformément aux articles 63 et 65 du décret n°2022-083 du 08 juin 2022 portant application de la loi n°2021-024 du 20 décembre 2021 abrogeant la loi n° 2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des Marchés Publics, déclare, sous réserve de la non objection de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, ledit appel d'offres infructueux.

Après l'augmentation de ce montant par le Conseil d'administration et l'accord des tutelles, une consultation simplifiée adressée aux concessionnaires après deux appels d'offres infructueux.

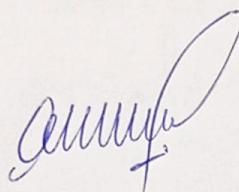
L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à dix-sept heures, le jour, mois et an que dessus.

Fait et clos à Nouadhibou le 10 novembre 2025

Les Signataires :

Président de la CPMP : Mohameden Aghrabatt Ould Baba 

Les membres :

Mohamed Abdellahi Khairy ; 

Mohamed Saad Bouh Saleh ; 

الجمهوريّة الإسلاميّة الموريتانيّة
شرف - إخاء - عدل



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE
اللجنة الوطنية لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de Contrôle
des Marchés Publics

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

نواكشوط في _____
الرقم: _____

LE PRÉSIDENT الرئيس

EXTRAIT DU PV
N° 79/CNCMP/2025
DU 17/11/2025



Commission de Passation des Marchés Publics de la Société Mauritanienne de
Comercialisation de Poisson (CPMP/SMCP)

Examen de la décision rendant infructueux l'Appel d'Offres n°04/CPMP/SMCP/2025, relatif à la fourniture de quatre véhicules fourgonnettes diesel de cinq places en un seul lot au profit de la SMCP, Réf. Lettre n°166/DG/2025, reçue le 12/11/2024.

Décision: Avis de non objection

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/SMCP rendant ledit dossier infructueux.

LE PRESIDENT

Mohamed Ould Elkory CHEINE

الرئيس
Le President
Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics
RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE - PREMIER MINISTÈRE

